



NON A LA REGRESSION SOCIALE À BAGNOLET !

Triste jour que ce 29 mars 2017 pour les agents territoriaux de Bagnolet ! C'est le jour où la municipalité, tel un loup qui sort du bois, a décidé d'affirmer son allégeance à la politique gouvernementale appliquée lors de ce quinquennat, qui s'est révélé catastrophique pour les salariés de ce pays. En ce 29 mars 2017, le Maire T. Di Martino, son 1^{er} adjoint M. Hakem et leur majorité ont voté l'austérité pour le personnel et la remise en cause des fondamentaux que sont la protection sociale et la rémunération des agents.

Gel d'embauches, non remplacement de départs en retraite, suppression de certaines actions, baisse du budget de fonctionnement sur certains secteurs (dont les enveloppes de vacances pour les activités d'animations), la collectivité poursuit ses mesures de régressions tant pour la population que pour les agents de la collectivité. **Ainsi, cette année les agents vont subir :**

- « l'harmonisation » des rémunérations des animateurs saisonniers : où comment s'assurer que les agents travaillent plus en rabaisant leur salaire de référence au smic. Avec pour finalité la remise en cause insidieuse des 35h ;

- la remise en cause du maintien du Régime indemnitaire en cas d'«absentéisme » pour maladie ordinaire : ainsi, les agents ne peuvent plus être malades plus de 10 jours sous peine d'une diminution de salaire, ponctionnée sur les primes (IFTS, IAT, IEMP, Primes de services et de rendement, Primes spécifiques,...). **Quelques exemples : un attaché principal au 7^{ème} échelon qui s'arrêterait plus de 10 jours (consécutifs ou pas) dans l'année (de date à date) se verrait retirer plus de 24€ (bruts) par jour d'arrêt ; un rédacteur en début de carrière (2^{ème} échelon) se verrait lui retirer plus de 7€ bruts par jour ; un adjoint administratif principal 1^{ère} classe (5^{ème} échelon) se verrait amputer de presque 9€ bruts par jour ; pour un agent de maîtrise au 8^{ème} échelon ce sont pratiquement 10€ bruts par jour qui lui seraient retirés !**



Dorénavant à Bagnolet, il ne faut plus être malade : interdit de se casser une jambe, interdit de s'arrêter à cause d'une grossesse difficile, d'être en attente du traitement d'un dossier pour longue maladie (ce qui prend au minimum 5 mois) ou juste d'attraper deux gastro et une bronchite dans l'année. Et bien sûr on ne parle même pas de nos conditions de travail qui, pour beaucoup d'entre nous, peuvent user physiquement et parfois moralement ! Avec cette mesure, « Les agents cassés par leur travail, seront sanctionnés parce que celui-ci même les rend malades » !

Mais rassurons-nous ! La municipalité étudie la situation des agents au cas par cas pour éventuellement maintenir le salaire des malades ! Sur quels critères ? Mystère ! Où est l'égalité de traitement face à la maladie ?!

APPLICATION DU 49.3 A BAGNOLET LE DIALOGUE SOCIAL EST ROMPU !

Le CTP a émis un avis défavorable sur toutes ces mesures rétrogrades (tous les représentants du Personnel ont voté contre). Pourtant, la municipalité a décidé de maintenir ces délibérations au Conseil municipal du 29 mars 2017. En un mot, le maire et le 1^{er} adjoint ont rompu leurs engagements pris en 2014 de respecter les instances représentatives et leur avis. De plus, le fait de laisser entendre que certains services sont amenés à disparaître alors qu'aucune discussion n'a eu lieu au CTP (BIJ) est révélateur ! **Ainsi leurs belles paroles, leurs discours lors de la soirée des vœux au Personnel étaient aussi sincères qu'au temps de l'ancienne municipalité. Pire ! Certains de nos élus actuels ont pleinement adopté la nouvelle pratique de certains politiciens nationaux : le non-respect de la parole donnée !** Sans parler des réponses qui deviennent répétitives (quel changement !) : « Maintien des subventions, situation catastrophique laissée par l'ancienne municipalité, baisse des dotations de l'état qu'on ne peut pas récupérer,..... ».

Les organisations syndicales de la ville refusent fermement la régression sociale et la politique d'austérité locale! Nous appelons le Personnel au débrayage tous les jours de 10h à 14h jusqu'au retrait de ces mesures injustes !

***DES LE 18 AVRIL TOUS EN GREVE POUR LE RETRAIT
DE CES DELIBERATIONS RETROGRADES !***

***ASSEMBLEE GENERALE
LE 18 AVRIL A 10H
SALLE DES PAS PERDUS***

**TOUS ENSEMBLE, REFUSONS DE DEVENIR LA
VARIABLE D'AJUSTEMENT DE LA MUNICIPALITE!**

Bagnolet, le 05 avril 2017